

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 044-254401094-20240703-BS_2024_36-DE



BS_2024_36

DÉCISION DU BUREAU SYNDICAL Séance du 3 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juillet, à neuf heures trente, se sont réunis au siège d'Atlantic'eau, sur convocation adressée le vingt-sept juin deux mille-vingt-quatre, les membres du Bureau Syndical, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président d'Atlantic'eau.

PRÉSENTS :

MM. Frédéric MILLET, Fabrice SANCHEZ, Jean-Luc GREGOIRE, Jean-Marc JOUNIER (*pouvoir de M. LAUNAY*), Claude CAUDAL, Yves TAILLANDIER, Jacques PRAUD et Mme Edith MARGUIN

Secrétaire de séance : Mme Édith MARGUIN

Titulaires : 12

Quorum : 7

Présents : 8

Votants : 9

Pouvoir : 1

ABSENTS :

MM. Jean-Michel BRARD, Mickaël DERANGEON, Raymond CHARBONNIER et Frédéric LAUNAY (*pouvoir à M. JOUNIER*)

AUTORISATION DE SIGNATURE DE BONS DE COMMANDE DE L'ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE 2023 - LOT 5 : CHATEAUBRIANT – RUE DU CHATEAU

L'accord-cadre à bons de commande pour le territoire du « Pays de la Mée » a été attribué à l'entreprise MARC TP (ex PLANÇON BARIAT).

Les travaux de renouvellement du réseau de la rue du Château, commune de Châteaubriant, intégrés à la tranche 2 du programme 2021, devaient être réalisés début 2022, avant les travaux d'aménagement de voirie engagés par la commune.

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 044-254401094-20240703-BS_2024_36-DE

Les travaux commandés sur l'accord-cadre 2019 étaient estimés à 106 274,52 € HT. Ils ont été annulés suite à l'effondrement d'une partie de la muraille du château. Le diagnostic archéologique par la DRAC a décalé l'ensemble des travaux qui sont désormais prévus pour septembre 2024.

Le projet reste le même mais les prix ont été réévalués sur la base du marché accord-cadre en vigueur.

Ils sont aujourd'hui estimés à 185 446,50 € HT.

Suite à ces informations,

Le Bureau syndical,

**Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération CS_2020_30 du Comité Syndical du 25 septembre 2020 portant délégation de compétences au Bureau Syndical,
Vu l'accord-cadre à bons de commande susvisé,
Vu le rapport ci-dessus,**

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

- D'AUTORISER la signature d'un bon de commande d'un montant de 185 446,50 € HT établi dans le cadre de l'accord-cadre à bons de commande pour les travaux non programmables sur le réseau d'alimentation en eau potable du territoire du Pays de la Mée – « rue du Château » commune de CHÂTEAUBRIANT - conclu avec l'entreprise MARC TP (ex PLANÇON BARIAT);

- D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

.....

Pour extrait conforme,

Signé électroniquement par :
Jean-michel Brard
Date de signature : 05/07/2024
Qualité : Président d'Atlantic'eau



BS_2024_36

Le Président,

➤ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :

- sa transmission en Préfecture le 05/07/2024

- sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 05/07/2024

informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication